

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 9 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Normandie**

NOR : AFSZ1630938A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Normandie, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 13 septembre 2016,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Normandie, en qualité de représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du 1<sup>er</sup> (4<sup>o</sup>, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Yvon GRAÏC, titulaire, en remplacement de Mme Mauricette DUPONT.

M. Philippe NIVIERE, suppléant, en remplacement de M. Dominique RONDU.

b) Au titre du 1<sup>er</sup> (4<sup>o</sup>, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Michel MIKLARZ, suppléant, en remplacement de M. Christian CYPRIEN.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 novembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le secrétaire général des ministères  
chargés des affaires sociales,*  
P. RICORDEAU